



25/10/2021
Sancey

Animation des commissions
forêt sur la commercialisation
des bois



Cette action bénéficie du soutien financier de :



Objectifs

- ❑ Identifier une méthode de fonctionnement de la commission forêt et des outils d'animation
- ❑ Faciliter l'animation de la commission forêt
- ❑ Construire une stratégie de commercialisation des bois en tenant compte des différents modes de vente et du marché du bois



Ordre du jour

- 1. Contexte et lancement de la démarche**
2. Les différents modes de vente
3. Le marché du bois
4. Stratégie de commercialisation en fonction de l'état d'assiette
5. Supports pour guider l'animation des commissions forêt

Quels sont les objectifs de la récolte de bois ?



COUPE DE BOIS :

= acte sylvicole



= acte sanitaire

= acte économique

- **Renouvellement** des peuplements
- **Croissance** des arbres d'avenir

L'EXPLOITATION EST RYTHMÉE PAR :

les acheteurs des coupes (vendues sur pied)

ou

la commune lorsqu'elle vend du bois bord de route



La récolte de bois est une étape primordiale dans le renouvellement de la forêt communale

Contexte

En application de l'aménagement forestier, **le conseil municipal est appelé à délibérer chaque année sur :**

- l'assiette, la dévolution et la destination des coupes
- les travaux sylvicoles
- l'affouage et son organisation



Contexte

Des actes de gestion moteurs pour la vie d'un peuplement

Des délibérations posant les actes annuels de la gestion souvent prises indépendamment les unes des autres

Modes de vente très diversifiés ayant une incidence sur la conduite des peuplements et l'accès à la ressource des transformateurs

Comment mieux lier les enjeux de gestion forestière, de commercialisation des bois et de développement des territoires aux décisions annuelles des communes ?

Objectifs de l'expérimentation COFOR-ONF (2014-2018)



- Approche adaptée à la diversité des forêts
- Construit sur une approche gagnant-gagnant
- Utilisant de façon judicieuse les modes de ventes

SUIVRE DURANT 3 ANS LES EFFETS DE L'EXPÉRIMENTATION SUR :

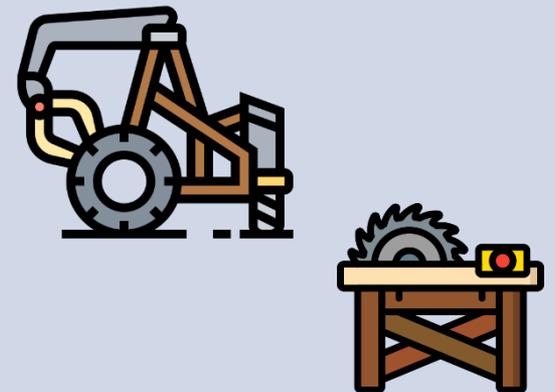
La gestion forestière



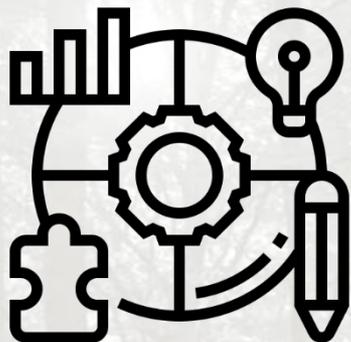
Le budget communal



Le développement du territoire



Méthode de fonctionnement de la commission forêt



Préparation des délibérations autour de **deux temps forts** dans l'année :

COMMISSION FORÊT (JANVIER-MARS)

- Elabore le **bilan financier** forêt n-1
- Elabore le **budget prévisionnel** n
- Suit les coupes décidées (exploitation, commercialisation, affouage, recettes, dépenses...)
- Intègre le programme des travaux
- Prépare les marchés d'exploitation

COMMISSION FORÊT (JUILLET-NOVEMBRE)

- Suit les coupes décidées (exploitation, commercialisation, affouage, recettes et dépenses...) et les marchés d'exploitation
- Définit une **stratégie de vente des bois**
- Applique cette stratégie à la préparation de la délibération sur les coupes n+1 à partir de l'état d'assiette présenté par le technicien forestier de l'ONF

Des **outils** pour l'animation des commissions



Ordre du jour

1. Contexte et lancement de la démarche
- 2. Les différents modes de vente**
3. Le marché du bois
4. Stratégie de commercialisation en fonction de l'état d'assiette
5. Supports pour guider l'animation des commissions forêt

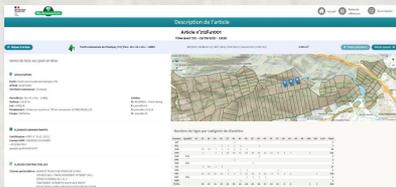
Vendre les bois de ma forêt communale

Procédures de ventes

= organisation réglementaire et juridique de la vente



Ventes par soumission



Ventes négociées dans un cadre commercial



Contrat d'appro.



Formes de ventes

= façon de présenter les bois pour les vendre (dévolution)



Sur pied



Façonné



En bloc



A la mesure



La vente par soumission



ONF - Office National des Forêts

Description de l'article

Article n°212F41001
Villersexel (70) - 03/09/2021 - 19h30

Forêt communale de Champy (70) Parc. 40,1-42,4-42,7 - LABEL 1 061 m²

Vente de bois sur pied en bloc

LOCALISATION
Forêt : Forêt communale de Champy (70)
Article : 212F41001
Territoire communal : Champy

Parcelle(s) : 40,1-42,4-42,7 - LABEL
Surface : 23,04 ha
Lot : UNIQUE
Peuplement : Futaie sur souche ou TSP en conversion AUTRES FEUILLUS
Cope : Indéfinie

Limites
N : ROUSSÉAUX - Fond talweg
E : parcelles 43
S : parcelles 20 à 24
O : parcelle 39

ELEMENTS ADMINISTRATIFS
Certification : PFC n° 19-20-1912
Contact ONF : GEORGES GUICHARD
+33 632487061
georges.guichard@onf.fr

CLAUSES CONTRACTUELLES
Classes particulières : SEMIS ET PLANTS DE MOINS DE 80 ANS
COURS D'EAU - FRANCHEMENT INTERDIT (N°1)
ZONES HUMIDES (N°1,4,5)
TRAITEMENT D'INTERETS SUR PLACE DEPOT
FICHE VENTE LABELISEE BOIS D'OLIVIER DE CHENE

Nombre de tiges par catégorie de diamètre

Essence	Qualité	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105+	Total	
AUL																							1
ALN																							2
CHN		10	20	7	2	4	2	2	2														65
CHN	DCL	1	2	1	14	30	40	20	20	22	22	10	9	8	7								215
CHN	DCL																						2
ERS																							1
ERS	DCL																						1
F.OL		9	30	2	4																		45
FRF																							1
HET		20	20	20	20	3	8	14	20	2	10	4	9	1	1								145
HET	DCL																						2
MEI																							2
TOTAL		60	67	31	33	35	39	54	64	46	27	19	14	9	8								416

Vente par soumission => en salle ou en ligne (informatisée)
Un prix plancher peut être arrêté par l'ONF après avis du maire
Vente prononcée au profit du plus offrant (= ou > au prix plancher)

Dans ce cadre, des options de commercialisation différenciées selon secteurs :

- Feuillus
- Résineux du massifs jurassien

La vente par soumission

Feuillus/résineux

BLOC FACONNE



BLOC ET SUR PIED



SUR PIED A LA MESURE



Résineux uniquement

**PREVENTE DE BOIS
FAÇONNE A LA MESURE**



La vente par soumission en bloc et sur pied



Forêts



COORD.	Latitude	Longitude

BOIS SUR PIED EN BLOC

Fiche Vente n° 191D44117

FORÊT COMMUNALE DE VILLERS-LA-VILLE (70)

53 M3 SUR ECORCE

BO (48%) - BIBE (52%)

CHA (39%), FRC (33%), CHX (10%),

AUTRES (18%)

PAR SOUMISSIONS

11/07/2019 à 14h00, LURE FEUILLUS

ESPACE DU SAPEUR -, 70200 LURE FEUILLUS

DATE LIMITE DE DÉPÔT D'UNE OFFRE AVANT LA
SÉANCE 10/07/2019 12H00 (HEURE FRANÇAISE)

Parcelle(s) : 3.p

Numéro de traçabilité

Vente du

Territoire communal : Villers-la-Ville

Surface : 1.69 ha Lot : Unique

Peuplement : Futaie sur souche ou TSF en conversion - AUTRES
FEUILLUS

Coupe : Préparation

ÉLÉMENTS QUANTITATIFS :

Nombre de tiges par catégorie de diamètre

essence	Nombre	DIAM. MOY	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110 et +	
AUL	2	53									1	1												
CHA	27	31		3	3	7	5	1	4	1	1	1	1											
CHR	1	40							1															
CHX	3	48					1					2												
ERC	8	25		1	3	2	1				1													
FRC	13	39				2	3	2	1	1	2	1	1											
TOTAL	54	39	0	4	6	11	9	4	6	3	4	5	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Volumes indicatifs en m3 sur écorce avec détail par catégorie de diamètre

Essences	Volume TOTAL	Volume Tige	Volume Arbre	V/N	Volume	Volume	Volume	Volume	Volume	Volume	
					10-25	30-45	50-65	70+	HOUPE	TAILLIS	
AUL	5	3	3	1.64						2	
CHA	21	14	11	0.51	3	7	4			7	
CHR	1	1	1	0.79		1					
CHX	5	3	3	1.06		1	2			2	
ERC	3	2	1	0.30	1	1				1	
FRC	18	12	11	0.89	1	5	6			7	
TOTAL	53	35	30		5	15	15	0		19	0

LIMITES :

N : chemin d'af

E : fossé

S : fossé

O : champs+ chemin d'af

PRODUITS :

Libelle	Quantité	Unité
Coupes en bloc, sur pied	1	UNITÉ

ÉLÉMENTS TRANSMIS À TITRE D'INFORMATIONS

ACCÈS : ENTRE VILLERS LA VILLE ET VILLAFANS

PENTE MOYENNE : < 10%

ÉLÉMENTS CONTRACTUELS

DÉLAI D'EXPLOITATION : 31/07/2020

PROROGATION TARIF : DE BASE, LIMITEE A 18 MOIS

MARQUES : 1MC1MP

PLACE DE DÉPÔT : ABSENCE

- Vente porte sur des produits désignés : **tiges, arbres, houppiers, taillis**
- Volume estimé avant la vente, **pas de garantie de quantité et de qualité** pour l'acheteur – seul le nombre de tiges est contractuel
- Prix forfaitaire sur volume estimé** (= ou > prix plancher)
- Frais d'exploitation à la charge de l'acheteur
- Délai d'exploitation d'environ 12 mois, prolongeable jusqu'à 30 mois
- Paiement au comptant (< 3 000 € HT) ou en **4 fois** (> 3 000 € HT) étalé sur 8 mois

La vente par soumission en bloc et façonnée



FICHE VENTE

BOIS FAÇONNES EN BLOC
Fiche Vente n° 191F47021

40 M3 SUR ECORCE
BO (100%) - BIBE (0%)
CHX (100%)

COORD.	Latitude	Longitude

FORÊT COMMUNALE DE FAUCOGNEY-ET-LA-MER (70)

Parcelle(s) : 8-10-14
Numéro de traçabilité PEFC 10-21-13/80

PAR SOUMISSIONS
25/04/2019 à 14h00, POUILLEY LES VIGNES
SALLE DES FETES RUE DE LA PÉROUSE, 25115 POUILLEY LES VIGNES
DATE LIMITE DE DÉPÔT D'UNE OFFRE AVANT LA
SÉANCE 24/04/2019 12H00 (HEURE FRANÇAISE)

Vente du
Territoire communal :
Lot :

ÉLÉMENTS QUANTITATIFS :

Répartition des volumes par catégories de diamètre

Essence	Type	NB P	V/N	Qualité	Cl 1a	Cl 1b1	Cl 1b2	Cl 2	Cl 2b	Cl 3a	Cl 3b	Cl 4a	Cl 4b	Cl 5a	Cl 5b	Cl 6	Cl 7+	Volume total
CHX	G			B1							0.31							0.31
CHX	G			C1						0.17	0.93	0.59	1.79	0.39				3.87
CHX	G			C2						3.55	3.57	2.96	2.01	3.61				15.70
CHX	G			D						4.93	4.38	3.84	4.22	0.95				19.68
tot CH		36	1.1						1.36	8.65	9.19	7.39	8.02	4.95				39.56
Total		36	1.1						1.36	8.65	9.19	7.39	8.02	4.95				39.56

PRODUITS :

Libellé	Quantité	Unité
Bois F bloc bord de route	1	UNITE

ÉLÉMENTS CONTRACTUELS

DÉLAI D'ENLÈVEMENT : 30/09/2019
COULEURS PLAQUETTES : BLEU
NUMÉROS DES PIÈCES : 2490 À 2520, 7686 À 7690,
PLACE DE DÉPÔT : #DEPOT 1#47.834521#6.577061 #DEPOT
2#47.831726#6.580473

ÉLÉMENTS TRANSMIS À TITRE D'INFORMATIONS

CHENE LABELLISÉ : 36 BOIS
PLAQUETTES BLEUES
ACCÈS : DE FAUCOGNEY DIRECTION LA MER,
BAS DE LA CÔTE FAIRE 1200 M ET RF À GAUCHE
POUR D1 ET 1300 M POUR D2

- Vente porte sur les **produits exploités et façonnés** par le propriétaire (la commune)
- Volume et qualité des bois connus avant la vente** – non contractuel
- Prix forfaitaire** (= ou > prix plancher)
- Frais d'exploitation à la charge de la commune** et dépenses d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO)
- Délai d'enlèvement de 6 mois
- Paiement** dans les 20 jours (< 3 000 € HT) ou **60 jours** (> 3 000 € HT)

La vente par soumission sur pied à la mesure

- Vente porte sur les produits désignés : arbres
- Quantité mesurée après exploitation
- Prix unitaire sur un volume estimé.**
Le paiement final se fait sur les quantités et qualités réellement mesurées après réception
- Frais d'exploitation à la charge de l'acheteur
- Dépenses d'assistance technique à donateur d'ordre (classement, réception)
- Délai d'exploitation d'environ 12 mois prolongeable jusqu'à 30 mois
- Paiement au comptant (< 3 000 € HT) ou en 4 fois étalé sur 8 mois(> 3 000 € HT)



Territoire communal de Longeville-sur-Doubs Dept. :25
 Série UNIQ Parcelle 7.ar Lot :UNIQUE
 Canton de: Bois des Fougères / Communa
 Poste no : 84253803 - COLOMBIER FONTAINE
 Limites N: PARTICULIER ET P6
 E: PARTICULIER
 S: PARTICULIER
 O: PARTICULIER
 Peuplement futaie - aut résineux Coupe Produits accidentels déper.
 Marquée en DELIVRANCE AU MARTEAU SUR 1 BLANCHI
 en Mai 2019
 Comprenant l'exploitation de 251 arbres et de 85 perches et brins sur
 une surface de 6,46 ha.

CS SUR PIED A LA MESURE HORS CLASSEMENT COMTOIS : 1PU/M3A

DESIGNATION	PAR	CATEGORIE	DE	DIAMETRE	DES	TIGES	PRELEVES	PAR	MOIS	DE	LA	VENTE							
	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100
ESSENCE																			
P.DURS		22	12	3	2														
EPICHA	17	34	45	69	71	51	9	1											
DT DCL			25	54	43	36	7	1											
< TOTAL																			

PRODUITS PRESUMES			
Essence	Libelle	Unité	Quantité
EPC	Vente de bois sur pied Stères	M3A	100.00

CERTIFICATION : Adhérent à FFPC, sous le N° 10-21-13/1863
 PRESENT RESPONSABLE : GIANCARLO FREDERIC 142, RUE ST PAUL
 25700 MATHAY - TEL:03.81.98.13.38-07.77.31.34.55
 ROROG. TARIF : DELAI IMPERATIF
 COMPTABLE : TRESORERIE L'ISLE SUR LE DOUBS
 LACR DE DEPOT : ABSENCE
 ELAI D'EXPLOIT. : 30/10/2019
 VA : AU TAUX EN VIGUEUR SUR LES ENCAISSEMENTS
 CLAUSES PARTIC. : REMANENTS EPARPILLER SUR CLOISONNEMENTS (RNEF 3.6)
 STOCKAGE AUTORISE SUR COMMUNE LOUGRES
 BILLONS DECLASSÉS 140 M3A-TRITU DECLASSÉE 100 M3A
 SOL IMPRATICABLE SI HUMIDE
 CLOISONNEMENTS OUVERTS TOUS LES 18 M.
 ACCES : PAR RP A DROITE AVANT POINT R
 PENTE MOYENNE : < 10%

La prévente par soumission de bois façonnés

(résineux uniquement)



Office National des Forêts

FICHE VENTE

~~BOIS FAÇONNÉS À LA MESURE~~
Fiche vente n° 21R405

154 M³ SUR ÉCORCE
BO (0%) - BIBE (0%)
S.P.(61%), E.P.(39%)

FORÊT COMMUNALE D'ENTRE-DEUX-MONTS (39)

Parcelle(s) : 8.Ja - AOC
Numéro(s) de trapabilité : PEFC n° 10-21-13/233
Territoire communal : Chaux-des-Crotenay
Surface : 7.42 ha Lot : UNIQUE
Peuplement : futaie jardinée AUTRES RESINEUX
Coupe : Jardinage

ÉLÉMENTS QUANTITATIFS :

Nombre de tiges par catégorie de diamètre

Essence	Qualité	Nombre	Diam. Moy	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100 +	
E.P.C		18	57									3	1	5	4	4	1						
S.P.		45	45						9	11	12	2	4	3	3	1							
TOTAL		63	49						9	11	14	2	9	7	7	2							

Volumes Indicateurs en m³ sur écorce avec détail par catégorie de diamètre

Essence	Qualité	Volume total	Volume Tige	Volume Autre	VN	Volume 10-25	Volume 30-45	Volume 50-65	Volume 70+	Volume houppier	Volume Taillis
E.P.C		61	55	55	3.0		5	45	5	6	
S.P.		93	85	85	1.5		43	37	5	8	
TOTAL		154	140	140	2.2		48	82	10	14	

ÉLÉMENTS TRANSMIS À TITRE D'INFORMATIONS
Designation Juin 2021

ÉLÉMENTS CONTRACTUELS
Prorogation Tarif : DELAI IMPERATIF
Marques : Délivrance au marteau sur 1 blanchi
Produits : BOIS FAÇONNÉS

Clauses particulières :
COUPE FAÇONNÉE À LA MESURE - CLASSEMENT COMTOIS - 1 FUM3 SOUS ÉCORCE

et à gauche sur 100m
SOL SENSIBLE AU TASSEMENT
CLOISONNEMENT OUVERTS DE FAÇON NON SYSTEMATIQUE
AOC - BOIS DU JURA
B3P<10

LIBELLES :
périphérie
périphérie
parcelle 9
parcelle 6

PRODUITS :

LIBELLE	QUANTITE	UNITE
Bois Résineux Vets EPC S.P.	126	M3

VENTE PAR ADJUDICATION
22/09/2021 À 14:00, LEVIER
Vente en salle, Bois d'oeuvre résineux 25270 LEVIER
DATE LIMITE DE DÉPÔT D'UNE SOUMISSION AVANT LA SÉANCE
21/09/2021 À 18:00 (HEURE FRANÇAISE)

COORD. Latitude Longitude
Forêt commun 46.636476 / 46° 38' 11.311" 5.955492 / 5° 57' 10.771"

QR code

- Vente porte sur les **produits exploités et façonnés** par le propriétaire (la commune)
- L'exploitation a lieu après la vente.** Les volumes sont réceptionnés lors du dénombrement. Les bois sont cubés selon les modalités du cubage comtois.
- Prix unitaire en €/m³.** Le paiement final se fait sur les quantités et qualités réellement mesurées après réception
- Frais d'exploitation à la charge de la commune** et dépenses d'assistance technique à donneur d'ordre
- Paiement au comptant** dans les 20 jours suivant la facturation (< 3 000 € HT) ou **acompte de 30 % et caution puis solde le mois suivant** (> 3 000 € HT)

Ventes négociées dans un cadre commercial

Gré à gré (façonné, en bloc ou à la mesure)

- Ventes négociées dans un cadre commercial
- Ventes à exécution ou livraison immédiate ou successives
- Le maire (et non le conseil municipal) donne son accord sur la proposition présentée par l'ONF à l'issue de la négociation.



Contrat d'approvisionnement de bois façonné

- Conclut sur la base des besoins (nature des produits, volume, cadencement, durée, provenance géographiques *etc...*) transmis par les acheteurs à l'ONF.
- L'ONF propose les modalités techniques et financières (grille de prix, bois façonnés)
- Mise en vente par l'ONF de bois provenant de plusieurs propriétaires de forêt publiques et reverse à chacun la part qui lui revient => ventes groupées

Le : 30 novembre 2015

MEMOIRE N° VG00044883

Agence contributrice : 8420
 Agence de Vesoul
 2 rue Georges Ponsot
 70001 Vesoul cedex
 Tél : 03 84 97 51 00
 Fax : 03 84 97 53 74

Madame, Monsieur,

Par délibération, vous avez décidé de mettre en vente groupée des bois issus de votre forêt relevant du Régime forestier, conformément à la procédure définie aux articles L214-7 et L214-8 du Code Forestier.

Le contrat n°844015G4181 a été établi avec l'entreprise

Nous vous informons que cette entreprise a réceptionné des bois (Cf. bordereau de livraison ou PV de dénombrement transmis) et que la facture correspondante a été émise le 27.11.2015.

Après encaissement par l'ONF du paiement du client, la part revenant à la collectivité vous sera versée, déduction faite des frais de recouvrement et de reversement (C.f détail ci-dessous).

A l'issue de l'exécution de ce contrat de vente groupée, un bilan sera établi.

Client 35122	Comptable assignataire de la collectivité : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES Rue de l'Hotel de Ville - BP 47 70500 JUSSEY IBAN : FR813000100871D704000000077 BIC : BDFEFRPPCCT
Contrat de vente n° : 844015G4181 du 01/07/2015	
Vente groupée / Fac. : 1700029257	
Date de la facture : 27 nov 2015	
Collectivité prop n° : 85094	

Comptable assignataire de l'ONF AGENCE COMPTABLE SECONDAIRE DT FRANCHE-COMTÉ 10 rue des frères Mercier BP 31633 25010 BESANCON CEDEX 03 Tél. : 03.81.21.21.40 / Fax : acs.franche-comte@onf.fr
<i>Commentaire :</i>

	BASE HT	TAUX	TVA	TTC
Montant brut à reverser	4.245,29	10,00	424,53	4.669,82
Frais de recouvrement et de reversement (1%)	-42,45			-42,45
Montant net à reverser à la collectivité				4.627,37



**Transmet à la commune
un mémoire**

Exemplaire pour le propriétaire

Contrat n° 840015G418

Facture n° 1700029257 du 27-11-2015

Agence 8420 Article 156169 Forêt communale de

Parc. 2

RECETTES

Type	Essence	Produit	Quantité	PU	Prix total	
Grume +13.5m en M3		B				
		5	0.66	138.00	91.08	
		7+	4.28	148.00	633.44	
		BCr				
		5	1.40	73.00	102.20	
		6	4.47	73.00	326.31	
		7+	2.99	73.00	218.27	
		C1				
		4	5.46	67.00	365.82	
		5	3.91	80.00	312.80	
		6	2.60	81.00	210.60	
		7+	6.47	84.00	543.48	
		C2				
		3b	0.54	53.00	28.62	
		4	3.25	53.00	172.25	
		5	4.88	57.00	278.16	
		6	4.70	59.00	277.30	
		7+	2.11	59.00	124.49	
		D				
		4	2.57	41.00	105.37	
5	2.66	41.00	109.06			
6	3.49	41.00	143.09			
7+	4.95	41.00	202.95			
	Total essence		61.39	69.15	4 245.29	
Total			61.39	69.15	4 245.29	
Total			61.39	69.15	4 245.29	

Date de facturation : 27-11-2015

Date de théorique d'encaissement : 15-01-2016

Date de théorique de reversement : 15-03-2016

Conformément aux articles L144-1-1 et D144-1-2 du Code Forestier, ce reversement sera réalisé déduction faite du prélèvement de 1% des recettes HT brutes et des frais de gestion éventuellement liés à l'exploitation groupée.

A BESANCON CEDEX 3 le 27-11-2015

Le Responsable du contrat

Classement des bois et grille de prix

	Classe 4 (40cm)	Classe 5 (50 cm)
Qualité A		Prix unitaire 1	...
Qualité B	Prix unitaire 2
Qualité C
Qualité D

Quantitative :
Diamètre
et longueur



Qualitatif :
qualité du bois
(singularités :
courbure,
fentes...)



AVIS DE MISE EN PAIEMENT
 COMMUNE de
 N° VG00046735 -001

AGENCE COMPTABLE SECONDAIRE DT
LORRAINE
5 rue Girardet

54000 NANCY
Tél : 03.83.17.81.30
Fax : 03.83.17.81.37

Client : n°36633
Mémoire n° : VG00046735
Contrat n° : 866513G4944
Vente groupée / Fact. n° :1700030356
Date de la facture : 28 janv 2016
Collectivité prop n° : 85094

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Trésorerie de JUSSEY/VITREY SUR MANCE
Rue de l'Hotel de Ville - BP 47
70500 JUSSEY
IBAN : FR813000100871D704000000077
BIC : BDFEFRPPCCT

Madame, Monsieur,

Par délibération, vous avez décidé de mettre en vente groupée des bois issus de votre forêt relevant du Régime forestier, conformément à la procédure définie aux articles L214-7 et L214-8 du Code Forestier.

Le contrat n°866513G4944 a été établi avec l'entrepris

Dans ce cadre, suite au mémoire N°VG00046735 du 28 janv 2016, nous vous avisons de la mise en paiement de la part revenant à votre collectivité, après déduction des frais de recouvrement et de reversement par l'ONF.
A l'issue de l'exécution de ce contrat de vente groupée, un bilan sera établi.

	BASE HT	TAUX	TVA	TTC
Montant brut à reverser	920,92	10.00	92,09	1.013,01
Frais de recouvrement et de reversement	-9,21			-9,21
Montant net à reverser à la collectivité				1.003,80




Transmet un **avis de mise en paiement** à la commune



A transmettre à la trésorerie

La vente par contrat d'approvisionnement



Office National des Forêts

Détail de facturation

Votre Interlocuteur :
AGENCE OUBS
Pôle approvisionnement
14 rue Gabriel Péri
23010 BESANCON (C)
Tel: 03.81.65.78.80
Fax: 03.81.65.08.66

Exemplaire pour le propriétaire

Contrat n° 840015G418

Facture n° 1700029257 du 27-11-2015

Agence 8420 Article 156169 Forêt communale de Parc. 2

RECETTES

Type	Essence	Produit	Quantité	PU	Prix total	
Grume +13.5m en M3		B	5	0.66	138.00	91.08
		7+	4.28	148.00	633.44	
		BCr	5	1.40	73.00	102.20
		6	4.47	73.00	326.31	
		7+	2.99	73.00	218.27	
		C1	4	5.46	67.00	365.82
		5	3.91	80.00	312.80	
		6	2.60	81.00	210.60	
		7+	6.47	84.00	543.48	
		C2	30	0.54	53.00	28.62
		4	3.25	53.00	172.25	
		5	4.88	57.00	278.16	
		6	4.70	59.00	277.30	
		7+	2.11	59.00	124.49	
		D	4	2.57	41.00	105.37
		5	2.06	41.00	109.06	
		6	3.49	41.00	143.09	
7+	4.95	41.00	202.95			
Total essence			61.39	69.15	4 245.29	
Total			61.39	69.15	4 245.29	
Total			61.39	69.15	4 245.29	

Date de facturation : 27-11-2015
Date de théorique d'encaissement : 15-01-2016
Date de théorique de reversement : 15-03-2016

- Vente porte sur les **bois exploités et façonnés par le propriétaire** : grumes, billons, trituration
- Quantité mesurée** lors du dénombrement et **qualité précisée** dans le procès-verbal
- Prix unitaire appliqué aux quantités mesurées par essence et produit lors du dénombrement**
- Frais d'exploitation (à la charge de du vendeur)**, dépenses d'assistance technique à donneur d'ordre et frais de gestion (1%)
- L'exploitation est engagée après la vente
- Paiement en une fois, 3 à 4 mois** suite à l'émission de la facture

Choisir judicieusement le mode de vente en fonction de la quantité et de la qualité des produits commercialisés

- ❑ Bois de très **belle qualité** => ventes par **soumission** pertinentes
- ❑ Produits homogènes de **qualité moyenne** => **contrats d'approvisionnement** conviennent bien
- ❑ Produits homogènes de faible valeur économique => **ventes amiables** adaptées
- ❑ Pour **éviter les invendus**, **trier les produits** par destination (BO, BI et BE) et demander à l'ONF de proposer une **mixité des modes de vente**



FICHE C-1 Vente de bois

en bloc et sur pied

Cadre juridique de la vente

Dans les forêts relevant du régime forestier (forêts domaniales et forêts des collectivités essentiellement), les coupes et produits de coupes sont vendus à la diligence de l'ONF. La vente de bois en bloc et sur pied relève de l'application de clauses générales adoptées le 28 novembre 2007 par le conseil d'administration de l'ONF, de procédures territoriales de vente (de Bourgogne et de Franche-Comté) et de clauses particulières précisées dans la fiche article du lot.

Définition

La vente porte sur l'ensemble des produits désignés définis aux clauses particulières. Le lot sur pied se compose de tiges, d'arbres, de taillis et de houppiers désignés par l'ONF dont le volume est connu au moment de la vente par estimation.



Produits vendus

Tout ou partie d'une coupe ou de plusieurs coupes.

Quantités vendues

Pas de garantie de quantité. La fiche article mentionne à titre indicatif :

- Le nombre de tiges à exploiter classées par essence et par catégorie de diamètre à 1,30 m,
- Les volumes présumés (en m3 par essence) sous écorce des arbres à exploiter.

Sauf clause particulière, les produits de diamètre inférieur à 7 cm ont vocation à rester sur la coupe en forêt.

Qualité des produits vendus

Les bois sont vendus sans garantie de qualité.

Prix

Les offres sur le lot sont faites pour un prix global HT arrondi à l'euro. La vente est prononcée au profit du plus offrant sous réserve qu'il soit au moins égal au prix plancher à la notification envoyée par l'ONF. Le prix conclu du lot est un prix forfaitaire sur un volume estimé. Il ne peut être révisé ni à la hausse ni à la baisse quelle que soit la quantité ou la qualité des produits réceptionnés et quel que soit le délai d'exploitation.

Prix plancher

C'est une valeur de sauvegarde tenant compte de l'état présumé du marché en dessous de laquelle la vente ne peut pas se faire sans porter atteinte à l'intérêt du propriétaire. Pour les communes, il est arrêté par l'ONF après avis du maire (organe exécutif) pour des questions de confidentialité.

Modalités de paiement

- Pour un montant inférieur à 3 000 € HT : acquittement de la totalité du prix de vente dans les 20 jours suivant la vente.
- Pour un montant supérieur à 3 000 € HT :
 - Soit paiement au comptant dans les 20 jours suivant la vente,
 - Soit paiement en 4 fois : 22,5 % dans les 20 jours suivant la vente, 22,5 % 4 mois après la vente, 27,5 % 6 mois après la vente et le solde (27,5 %) 8 mois après la vente.

Transfert de propriété

Il se fait à la formation du contrat, c'est-à-dire à la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF ; l'exécution de la coupe ne pouvant commencer qu'après la délivrance du permis d'exploiter.

Exploitation

Elle est à la charge de l'acheteur. Entre le prononcé de la vente et l'établissement de la décharge d'exploitation par l'ONF (exploitation conforme aux clauses générales, territoriales et particulières ainsi qu'au cahier national des prescriptions d'exploitation forestière), la commune propriétaire et les représentants de l'ONF ne peuvent effectuer aucune intervention dans la parcelle.

Délais d'exploitation

En général de 1 an, il peut être plus court ou plus long. Dans ce cas, il est précisé dans les clauses particulières de l'article.

Prorogations de délai

Possibilité de plusieurs prorogations de délai sur demande de l'acheteur dans la limite de 18 mois. Au-delà de 6 mois de prorogation, l'acheteur doit payer une indemnité qui augmente en fonction de la durée. Délai maximum de 30 mois.



Assistance technique à donneur d'ordre (ATDO)

Sans objet

Afin de préparer la délibération du conseil municipal sur l'assiette, la destination et la dévolution des coupes de l'année et pour choisir le mode de vente le mieux adapté à la nature de chaque coupe, il est recommandé de se rapprocher des Communes forestières et du technicien forestier de l'ONF.

L'ESSENTIEL À RETENIR Vente de bois en bloc et sur pied

Vente d'une ou plusieurs coupes sur pied

Pas de frais d'exploitation (à la charge de l'acheteur)

Pas de dépenses d'assistance technique à donneur d'ordre

Pas de garantie de qualité et de quantité pour l'acheteur

Transfert de propriété à la date de la notification de l'acceptation de l'offre

Délai d'exploitation d'environ 12 mois prolongeable jusqu'à 30 mois

Paiement au comptant (< 3 000 € HT) ou en 4 fois (> 3 000 € HT)

Les Communes forestières forment les élus aux modes de ventes et aux outils d'animation des commissions forêt. Renseignements auprès de votre association départementale.

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
Modalité de paiement	Soit au comptant
	Soit en plusieurs fois
Prestations complémentaires	Exploitation
	Encadrement de chantier
	Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

C-1 Vente en bloc et sur pied (BP)	
Une ou plusieurs coupes	
Estimation sans garantie de quantité	
Pas de garantie de qualité	
Prix global	
20 jours après vente	
22,5% à 20 jours	
22,5% à 4 mois	
27,5% à 6 mois	
27,5% à 8 mois	
NON (à la charge de l'acheteur)	
NON	
NON	
Vente de gré à gré par soumission	
A la date de la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF	
1 an	
18 mois. Indemnité versée après 6 mois	

C-2 Vente sur pied à la mesure (UP) uniquement pour les petits bois feuillus	
Tout ou partie d'une ou plusieurs coupes	
Mesure après exploitation	
Pas de garantie de qualité	
Prix unitaire x Volume réceptionné	
20 jours après vente	
22,5% du montant prévisionnel à 20 jours	
22,5% du montant prévisionnel à 4 mois	
27,5% du montant prévisionnel à 6 mois	
Solde le 15 du mois m+2 (m = mois de facturation du dénombrement final)	
NON (à la charge de l'acheteur)	
NON	
NON	
Vente de gré à gré par soumission	
Le jour du dénombrement contradictoire	
1 an	
18 mois. Indemnité versée après 6 mois	

Tarifs de l'ATDO en Bourgogne	
(1) Bois d'œuvre : de 2,5 à 5 € HT/m ³ suivant le nbre de m ³	
Bois d'industrie à la tonne : de 2 à 3 € HT/tb suivant le nbre de tonnes	
Bois d'industrie au stère : de 1,5 à 2,5 € HT/stère suivant le nbre de stères	

Tarifs de l'ATDO en Franche-Comté	
(1) Gros bois feuillus : 4,00 € HT/m ³ sur écorce	
Bois d'industrie et Bois énergie feuillus : 1,50 € HT/t humide vendue (Conversion : 1 tonne = 1 m ³)	

Produit(s) vendu(s)	
Quantité vendue	
Qualités vendues	
Prix	
Modalité de paiement	Soit au comptant
	Soit en plusieurs fois
Prestations complémentaires	Exploitation
	Encadrement de chantier
	Frais gestion (1%)
Modalité de mise en concurrence	
Transfert de la propriété	
Délai exploitation	
Prorogation de délai	

C-3 Vente en bloc façonné (BF)	
Produits façonnés (grumes ou billons)	
Estimation sans garantie de quantité	
Pas de garantie de qualité	
Prix global	
soit 20 jours après vente	
soit à 60 jours fin de mois (date de la vente)	
OUI (à la charge du propriétaire)	
OUI (1)	
NON	
Vente de gré à gré par soumission	
A la date de la notification de l'acceptation de l'offre envoyée par l'ONF	
Sans objet - Délai d'enlèvement : 6 mois	
Sans objet	

C-4 Contrat d'approvisionnement (CTRA)	
Bois exploités et façonnés	
Volumes réceptionnés	
Précisées dans PV de dénombrement	
Prix unitaire x Volumes réceptionnés	
Sans objet	
4 mois maximum entre la date de facture et le paiement	
OUI (à la charge du propriétaire)	
OUI (1)	
OUI	
Vente de gré à gré en contrat	
Le jour du dénombrement contradictoire	
Sans objet	
Sans objet	

Cette action bénéficie du concours financier de :


**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

	Vente par soumission en BLOC ET SUR PIED	Vente par soumission en BLOC ET FACONNE	Vente par CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
Exploitation à la charge de commune		X	X
Exploitation des bois APRES la vente	X		X
Exploitation des bois AVANT la vente		X	
Prix de vente porte sur une estimation (volume, qualité)	X	(X) Connu mais non contractuel	
Volume et qualités sont des éléments contractuels du prix			X
Délai de paiement 8 mois	X		
Délai de paiement 2 à 4 mois		X	X

Ordre du jour

1. Contexte et lancement de la démarche
2. Les différents modes de vente
- 3. Le marché du bois**
4. Stratégie de commercialisation en fonction de l'état d'assiette
5. Supports pour guider l'animation des commissions forêt

Chêne

➤ Éléments sur les marchés

- ✓(+++) **Très forte activité en scierie sur tous les produits** : parquet, menuiserie-ébénisterie, traverses.
- ✓(++) **La hausse des prix des sciages est plus aisée à obtenir qu'en 2018, et semble plus durable**
- ✓(-) **Incertitudes sur les marchés de la tonnellerie** : incendies en Californie, épisode de gel en avril 2021, fermeture des restaurants..., Impact néanmoins invisible sur les prix de vente du printemps
- ✓(+) **Impact indirect de l'export des grumes en Forêt Privée** : reprise très agressive de la demande d'export vers la Chine, offre moindre en Forêt Privée suite aux années 2017-2019 (boum) et 2020 (COVID) = report de pression sur les ventes Labellisées ONF/COFOR.

Manque de matière première avec un risque de rupture d'approvisionnement dans certaines scieries, alerte donnée au niveau National.

Hêtre

➤ Éléments sur les marchés

- ✓ **(++) Demande asiatique très ferme en sciages** : cœur de cible pour les qualités intermédiaires produites dans les scieries « industrielles »
- ✓ **(++) Marchés d'Afrique du Nord et Moyen Orient soutenus** : assure les débouchés des bois colorés touchés par le dépérissement. **(-)** marchés par nature plus instables
- ✓ **(++) Demande en bois blanc difficile à satisfaire**, notamment en première qualité (marchés européens)
- ✓ **(-/+) dépérissement du hêtre** : volume important de bois dépréciés mis sur le marché
- ✓ **(+) export de grumes**: négociants très actifs durant la saison 2020-2021, tendance vraisemblablement durable pour le 2^{ème} semestre

Des transformateurs optimistes à court terme, aucun stock sur pied, débouché assuré des bois dépérissants

Bois d'Industrie / Bois énergie

➤ Éléments sur les marchés

- ✓ (+++) **Demande mondiale en panneaux** qui suit la tendance des bois de charpente
- ✓ (+++) **Demande mondiale en cartons** et emballages légers dopée par le e-commerce

MAIS une déconnexion de ces marchés avec ceux du bois rond, tout particulièrement en BFC

- ✓ (---) **Baisse de la consommation de bois forestiers** dans les panneaux au profit du recyclé
- ✓ (---) **Arrêt de CFP Saint-Loup**
- ✓ (---) **Réorientation de lignes de pâte vers du papier et carton recyclés** (Golbey 88)
- ✓ (--) **Moindre consommation dans les chaufferies** (prix du gaz concurrentiel)
- ✓ (---) **Volumes récoltés de bois déperissant**
- ✓ (+) **Démarrage de Bois Factory 70** à Demangeville
- ✓ (+) **Bonne tenue des marchés de bois bûche**

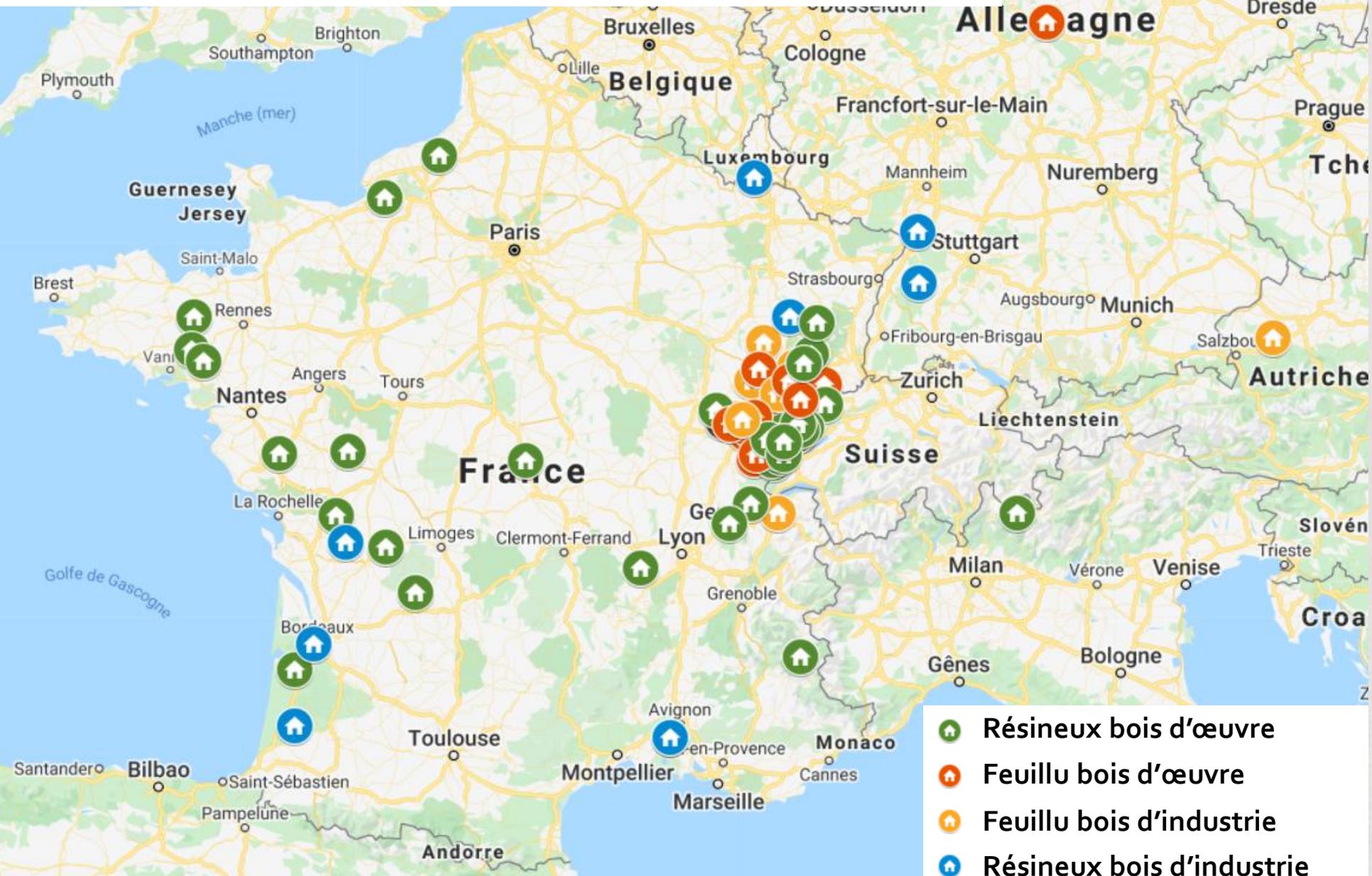
Déficit structurel très important de capacité de consommation à l'échelle de notre région (500 000 tonnes ?). Impact direct sur notre sylviculture, impact lourd également pour les scieries dont les connexes sont difficiles à écouler.

Sapin / Epicéa

➤ Éléments sur les marchés

- ✓ (++) **Demande en sciages des USA et de la Chine** : **Impact indirect sur le marché du sciage français** avec la réorientation des sciages scandinaves, belges et allemands vers ces marchés au détriment du marché français. Baisse conjoncturelle mais reste à haut niveau.
- ✓ (+) **Demande de grumes vers l'Asie** : fermeture des frontières russes au 31/12/2021, les industriels chinois réorientent leurs approvisionnement en grumes notamment vers l'Europe
- ✓ (+) **Consommation du marché français (GSB), bons indicateurs du bâtiment**
- ✓ (++) **Des prix qui augmentent sur les sciages en France** mais sans commune mesure avec la flambée sur les marchés internationaux
- ✓ (---) **Crises sanitaires toujours d'actualité**, augmentation des dépérissements de sapin
- ✓ (--) **Déséquilibre persistant entre l'offre de bois rond et les besoins des scieries. Malgré la forte demande en sciages dans les négoce, le facteur limitant reste la capacité de sciage, pas la disponibilité de matière !**

Contrats d'approvisionnement pour les forêts publiques du Doubs



- 🏠 Résineux bois d'œuvre
- 🏠 Feuillu bois d'œuvre
- 🏠 Feuillu bois d'industrie
- 🏠 Résineux bois d'industrie
- 🏠 Feuillu bois énergie

Contrats d'approvisionnement pour les forêts publiques du Doubs

- 🏠 Résineux bois d'œuvre
- 🏠 Feuillu bois d'œuvre
- 🏠 Feuillu bois d'industrie
- 🏠 Résineux bois d'industrie
- 🏠 Feuillu bois énergie



Ordre du jour

1. Contexte et lancement de la démarche
2. Les différents modes de vente
3. Le marché du bois
- 4. Stratégie de commercialisation en fonction de l'état d'assiette**
5. Supports pour guider l'animation des commissions forêt

Parcelle	Surface (ha)	Nature de la coupe	Vol présumé réalisable (m3)		Observations
			Bois d'œuvre	Tritu + Chauffage	
45_aj	6,74	1ère éclaircie		270	
15_af	4,31	Cloisonnements		25	
16_af	8,53	Cloisonnements		50	
17_af	9,48	Cloisonnements		55	
9_p	10,15	Préparation	270	230	
10_af	10,73	Amélioration	290	240	
11_af	8,69	Amélioration	210	180	penne
6_r	7,86	Régénération	280	220	Définitive

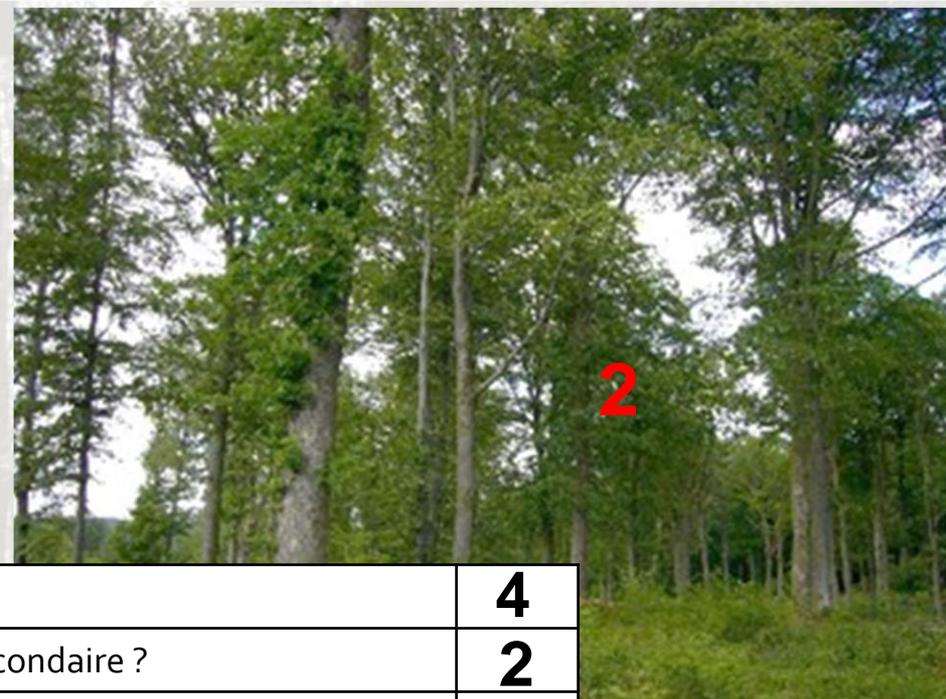
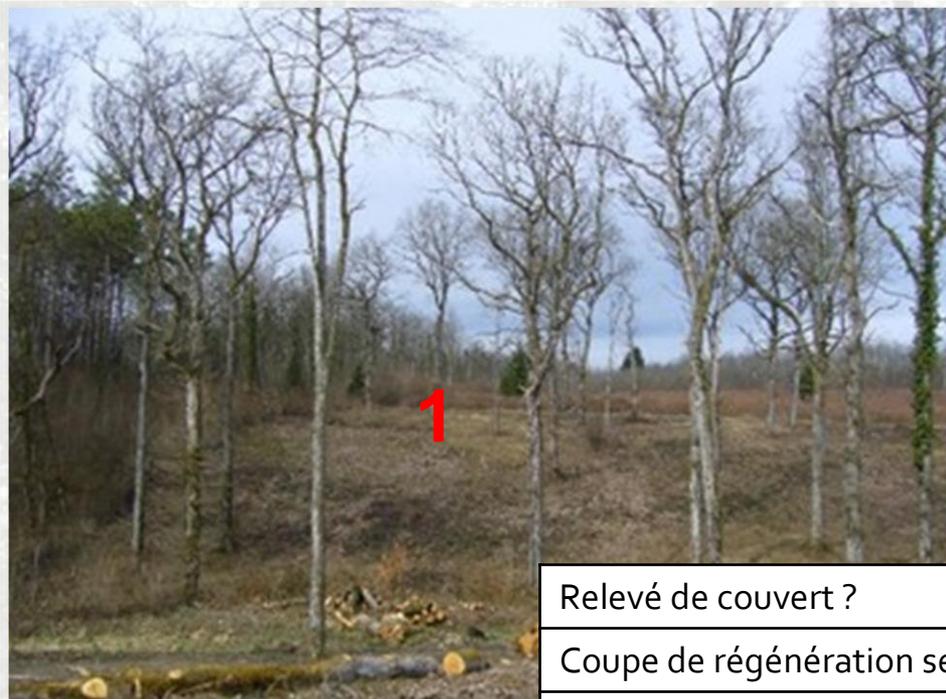
Quelle parcelle est susceptible de rapporter la recette la plus forte lors de la vente des bois ?

Quelles parcelles présentent les plus petits bois en diamètre ?

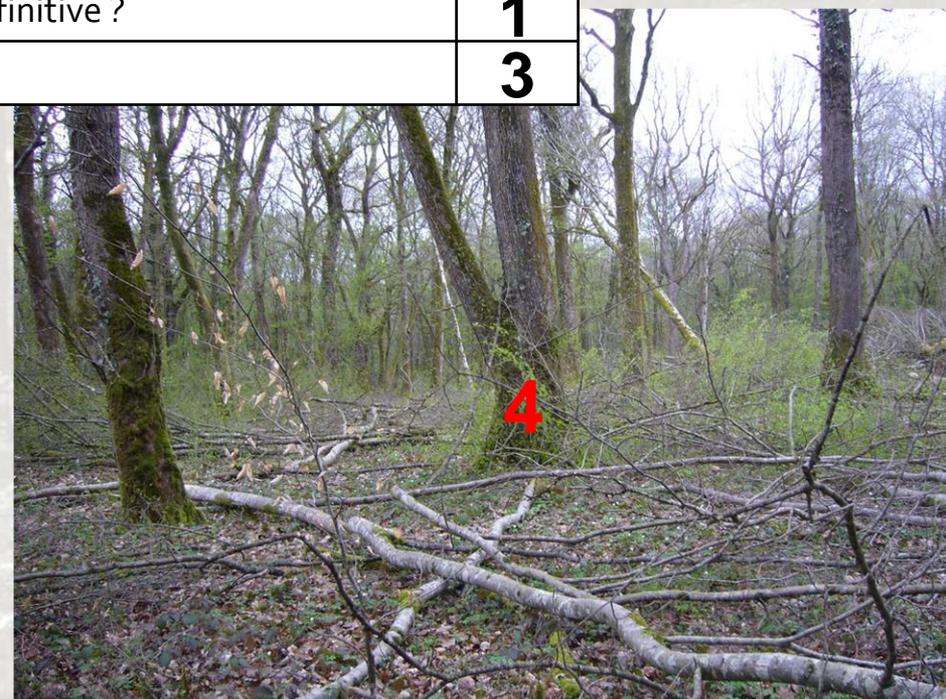
Quelles parcelles présentent les plus forts enjeux sylvicoles ?

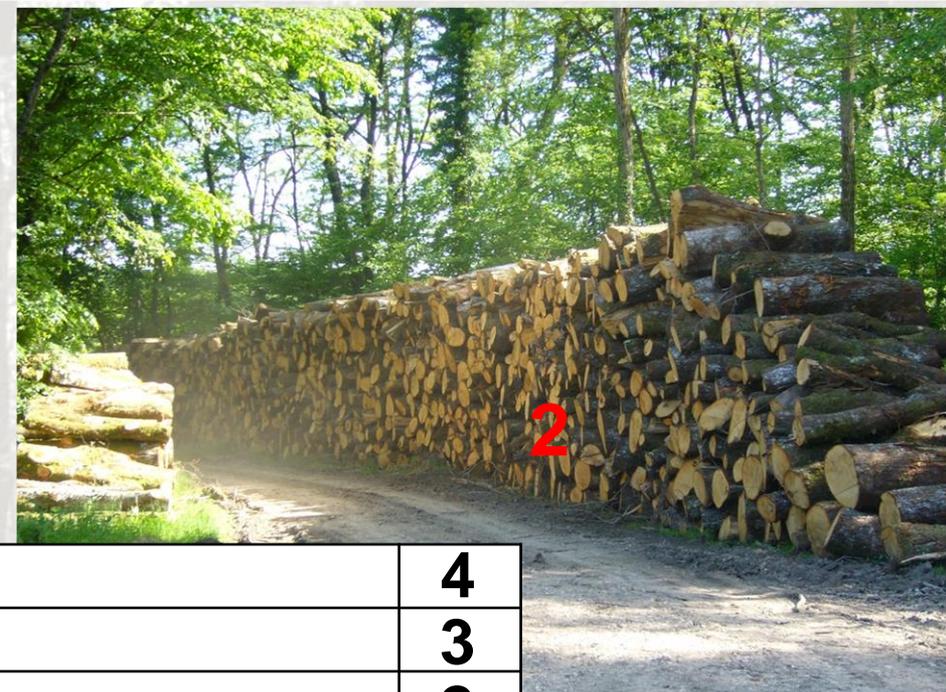
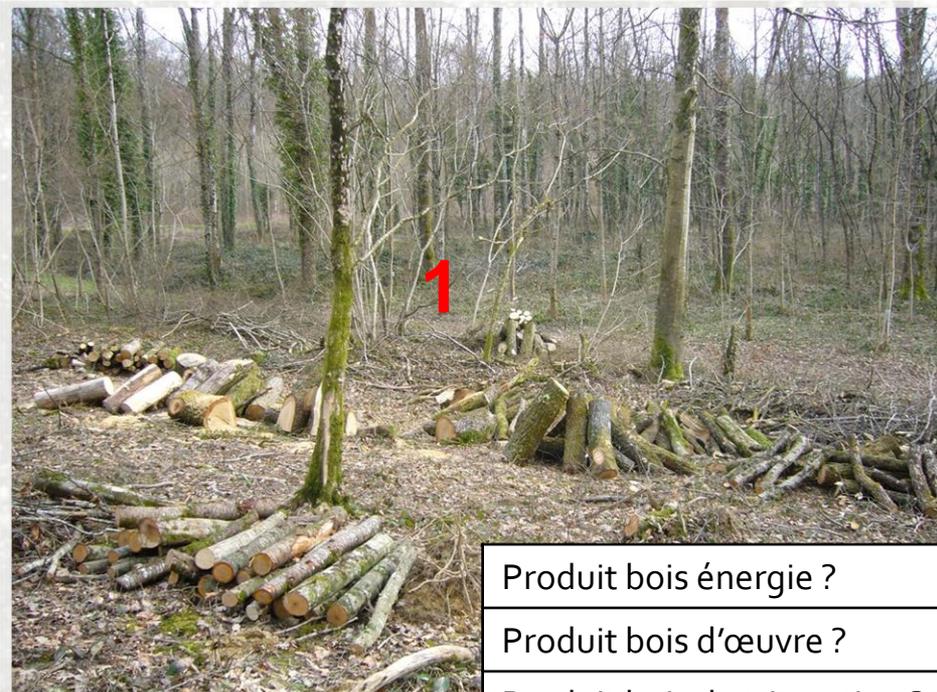
Quelles parcelles sont les plus dangereuses en terme d'exploitation forestière ?

Que signifie « définitive » dans la colonne observation ?

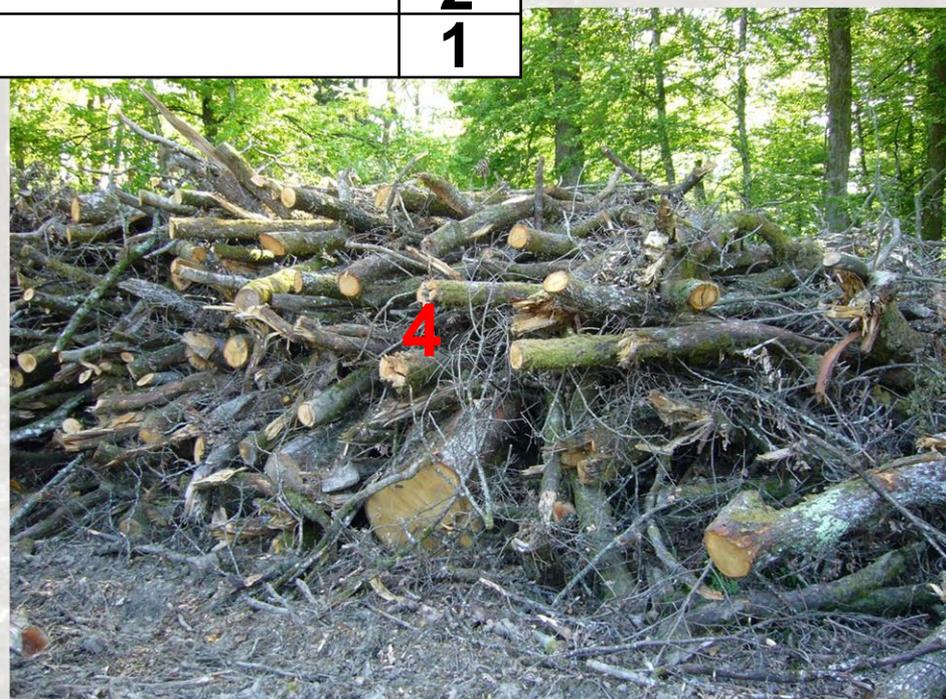
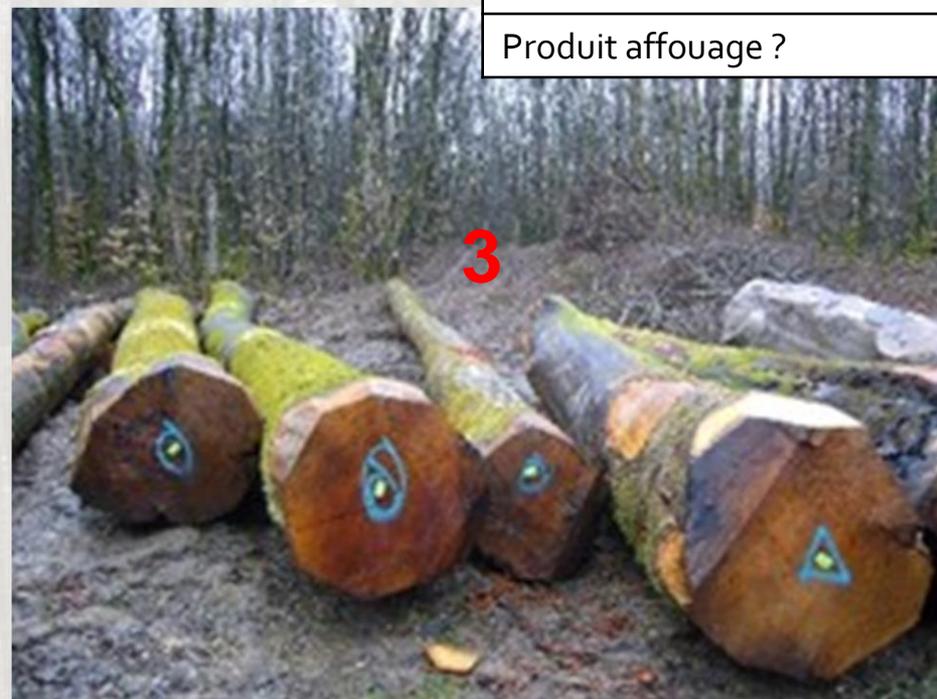


Relevé de couvert ?	4
Coupe de régénération secondaire ?	2
Coupe de régénération définitive ?	1
Coupe d'amélioration ?	3





Produit bois énergie ?	4
Produit bois d'œuvre ?	3
Produit bois de trituration ?	2
Produit affouage ?	1

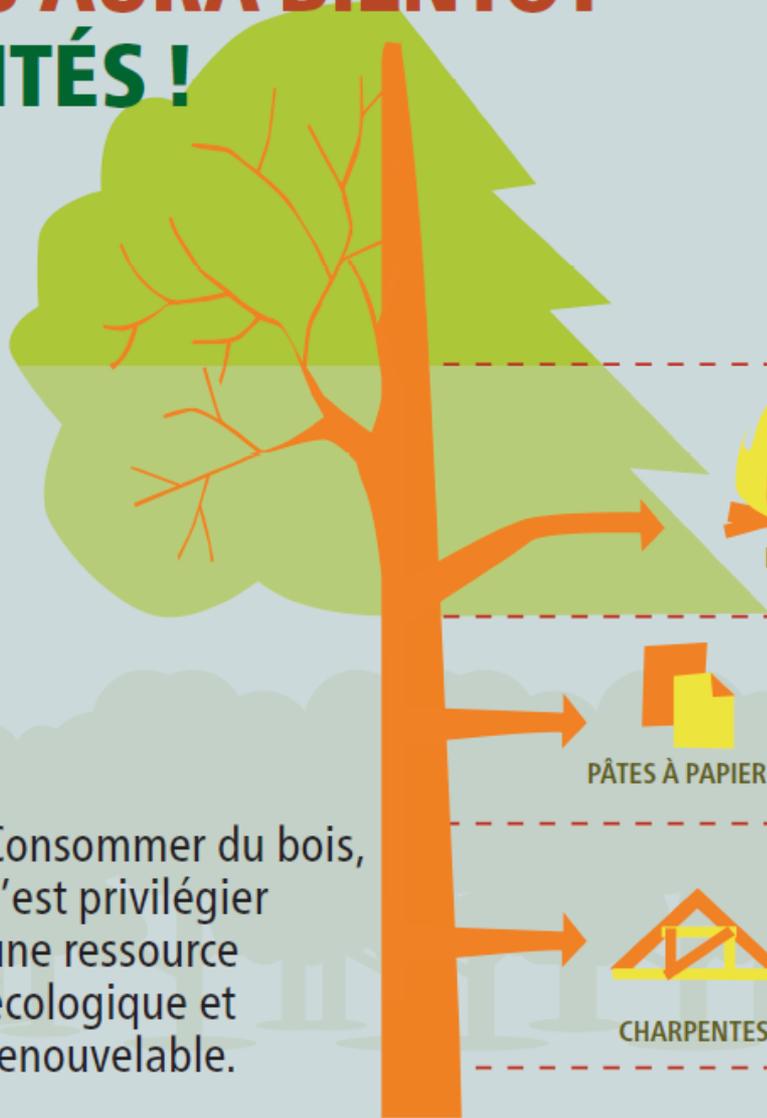


CE TAS DE BOIS AURA BIENTÔT UN TAS D'UTILITÉS !

Trié puis séché ici
en attendant son départ
vers les scieries, papeteries
et chaufferies,
ce bois connaîtra bientôt
une deuxième vie chez vous.

Le Saviez-
Vous ?

1M³ DE BOIS
correspond à
1 TONNE DE CO₂
stockée,
soit 1 aller-retour
Paris/New-York



PRODUCTION D'ÉNERGIE



PÂTES À PAPIER JOURNAUX PANNEAUX CAGETTES



CHARPENTES FENÊTRES TONNEAUX PLACAGES & CONTRE-PLAQUÉS

Consommer du bois,
c'est privilégier
une ressource
écologique et
renouvelable.

Le Saviez-
Vous ?

La filière-bois
compte aujourd'hui

440 000

EMPLOIS

c'est plus que
la filière
automobile.



DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Quelles suites donner à la présentation de l'état d'assiette ?

Etat d'assiette

Deux types de décisions sur les parcelles proposées à l'état d'assiette

Choix des coupes et des produits pour :

Délivrance de bois de chauffage aux habitants ou autoconsommation pour la commune

Vente des bois à des professionnels : bois d'œuvre, bois de trituration, bois énergie

Organiser l'affouage pour les habitants

Autre délibération

Choix de la procédure de vente et de la forme de vente

1

2

REPUBLICQUE FRANÇAISE

EX TRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal

DEPARTEMENT DE

ARRONDISSEMENT DE

Commune de

Séance du JJ/MM/20XX

Délibération n°XX

L'an deux mille et le à XX heures XX, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Maire.

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Date de la convocation : JJ/MM/20XX

Date d'affichage : JJ/MM/20XX

Étaient présents :

Étaient excusés :

Étaient absents :

OBJET : Assiette, dévolution et destination des coupes de Mme, M a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code forestier et en particulier les articles L1, L141-1, L143-1, L143-2, L144-1 à L144-4 et L145-1 à L145-4.

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de d'une surface de XX ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du JJ/MM/AAAA. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur l'assiette des coupes 20XX-20XX puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois régliées, des coupes non régliées des parcelles et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;
Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 20XX-20XX ;
Considérant la convention d'engagement dans les ventes groupées de bois par contrats d'approvisionnement pluriannuels signée entre la commune et l'ONF le JJ/MM/20XX ;
Considérant l'avis de la commission formulé lors de sa réunion du JJ/MM/20XX.

1. Assiette des coupes pour l'exercice 20XX-20XX

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 20XX-20XX, l'état d'assiette des coupes annexé à la présente délibération.

Cas pratique

Parcelle	Surface (ha)	Nature de la coupe	Vol présumé réalisable (m3)		Observations
			Bois d'œuvre	Tritu + Chauffage	
45_aj	6,74	1ère éclaircie		270	
15_af	4,31	Cloisonnements		25	
16_af	8,53	Cloisonnements		50	
17_af	9,48	Cloisonnements		55	
9_p	10,15	Préparation	270	230	
10_af	10,73	Amélioration	290	240	
11_af	8,69	Amélioration	210	180	Pente
6_r	7,86	Régénération	280	220	définitive

Parcelles vendues :

9 10 11 6

Parcelles pouvant être
délivrées

45 15 16 17 9 10 6

Première question à se poser :

Quelles sont les parcelles où les bois vont être commercialisés à des professionnels ?

Seconde question à se poser :

Quelles sont les parcelles où les bois vont être délivrés pour l'affouage ?

Cas pratique

Décisions de la Commune :

Commercialisation des bois : volonté de la commune de valoriser l'emploi local au maximum

Sylviculture : accorder une attention particulière aux parcelles à enjeux sylvicoles (1^{ère} éclaircie, relevé de couvert...)

Délivrance de l'affouage : besoins domestiques (1200 stères pour 40 affouagistes) et commercialisation du surplus bois secondaire en contrat trituration.

Parcelle	Surface (ha)	Nature de la coupe	Vol présumé réalisable (m3)		Observations
			Bois d'œuvre	Tritu + Chauffage	
45 aj	6,74	1ère éclaircie		270	
15 af	4,31	Cloisonnements		25	
16 af	8,53	Cloisonnements		50	
17 af	9,48	Cloisonnements		55	
9 p	10,15	Préparation	270	230	
10 af	10,73	Amélioration	290	240	
11 af	8,69	Amélioration	210	180	Pente
6 r	7,86	Régénération	280	220	définitive

Parcelles vendues :

9 10 11 6

Parcelles délivrées

45 15 16 17 9 10

1300 stères

Parcelle	Surface (ha)	Nature de la coupe	Vol présumé réalisable (m3)		Observations
			Bois d'œuvre	Tritu + Chauffage	
45 aj	6,74	1ère éclaircie		270	
15 af	4,31	Cloisonnements		25	
16 af	8,53	Cloisonnements		50	
17 af	9,48	Cloisonnements		55	
9 p	10,15	Préparation	270	230	
10 af	10,73	Amélioration	290	240	
11 af	8,69	Amélioration	210	180	penne
6 r	7,86	Régénération	280	220	Définitive

1. Assiette des coupes pour l'année 20XX

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 20XX, l'état d'assiette des coupes annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par voix sur :

Approuve l'état d'assiette des coupes 20XX et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

En cas de décision de la commune de reporter des coupes, en application des articles L.214-5 et D.214-21.1 du code forestier, le Maire informe, dans un délai d'un mois à compter de la présentation de l'état d'assiette, l'ONF et le Préfet de Région, du report de ces coupes pour les motifs suivants :

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Vente aux adjudications générales :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par voix sur :

- Décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	En bloc et sur pied	En futale affouagère	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux					
Feuillus		Découpe standard	Le chêne des parcelles : 9 – 10 – 11 – 6		

Nota : pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Principes politiques

- Conforter au maximum l'emploi local (ETF, transformateur du bois)
- Accorder une attention particulière aux parcelles à enjeux sylvicoles
- Qualité de l'exploitation forestière

Délibération

Parcelle	Surface (ha)	Nature de la coupe	Vol présumé réalisable (m3)		Observations
			Bois d'œuvre	Tritu + Chauffage	
45 aj	6,74	1ère éclaircie		270	
15 af	4,31	Cloisonnements		25	
16 af	8,53	Cloisonnements		50	
17 af	9,48	Cloisonnements		55	
9 p	10,15	Préparation	270	230	
10 af	10,73	Amélioration	290	240	
11 af	8,69	Amélioration	210	180	penne
6 r	7,86	Régénération	280	220	Définitive

Principes politiques

Vente de gré à gré :

2.2.1 Contrats d'approvisionnement :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par ...voix sur ... :

- Décide d'apporter aux ventes groupées de l'ONF pour alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, les coupes ou produits de coupes des parcelles suivantes :

Contrats réels	Grumes	Petits Bois	Bois énergie
Contrats feuillus	Grumes (hêtre)	Trituration	Bois bûche - Bois énergie
	9 - 10 - 11 - 6	11 - 6	

Conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 (ventes de lots groupés) du Code Forestier :

- Donne son accord pour que le(s) contrat(s) de vente soi(en)t conclu(s) par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par ...voix sur ... :

- Décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

Souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

- Conforter au maximum l'emploi local (ETF, transformateur du bois)
- Accorder une attention particulière aux parcelles à enjeux sylvicoles
- Qualité de l'exploitation forestière

Commercialisation des bois : volonté de la commune de valoriser l'emploi local

Délivrance de l'affouage sur pied : délivrer des volumes correspondant à des **besoins domestiques** (besoin de 1 200 stères) et commercialisation du surplus en contrat trituration.

Parcelle	Surface (ha)	Nature de la coupe	Vol présumé réalisable (m3)		Observations
			Bois d'œuvre	Tritu + Chauffage	
45_aj	6,74	1ère éclaircie		270	
15_af	4,31	Cloisonnements		25	
16_af	8,53	Cloisonnements		50	
17_af	9,48	Cloisonnements		55	
9_p	10,15	Préparation	270	230	
10_af	10,73	Amélioration	290	240	
11_af	8,69	Amélioration	210	180	Pente
6_r	7,86	Régénération	280	220	définitive

Parcelles vendues :

9 10 11 6

Parcelles délivrées

45 15 16 17 9 10

1300 stères

2.3 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix sur 10 :

- Destine le produit des coupes des parcelles 45.15.16.17.9.10..... à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	45 15 16 17 9 10	

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois garants.

Parcelle	Surface (ha)	Nature de la coupe	Vol présumé réalisable (m3)		Observations
			Bois d'œuvre	Tritu + Chauffage	
18j	0,8	1ère éclaircie		30	
5	6,62	Amélioration	155	125	
17	6,7	Amélioration	180	150	
35	5,31	Amélioration	140	110	Retard 2014
31	6,04	Régénération	440	360	Définitive

- ❑ 241 ha composée à 77 % de chêne, 16 % de hêtre, 2 % de feuillus divers et 5 % de résineux
- ❑ Les **parcelles 35 et 31** présentent les meilleures potentialités : **peuplements riches, mélange d'essences** avec des atouts éco (chênes, hêtres) et les arbres les plus gros.
- ❑ Les **parcelles 5 et 17** présentent des potentialités moindres : **peuplements de moins bonne qualité**, beaucoup de charmes avec des signes de dépérissement.

Quelle stratégie de commercialisation ?

Modes de ventes	Numéro parcelle	Commentaire
Vente par soumission – Bloc et sur pied		
Vente par soumission – Bloc façonné		
Contrat d'approvisionnement en bois façonné		

Parcelle	Surface (ha)	Nature de la coupe	Vol présumé réalisable (m3)		Observations
			Bois d'œuvre	Tritu + Chauffage	
18j	0,8	1ère éclaircie		30	
5	6,62	Amélioration	155	125	
17	6,7	Amélioration	180	150	
35	5,31	Amélioration	140	110	Retard 2014
31	6,04	Régénération	440	360	Définitive

Quelle stratégie de commercialisation ?

Modes de ventes	Numéro parcelle	Commentaire
Vente par soumission – Bloc et sur pied	5 - 17	peuplements les plus pauvres, avec des essences de moindre intérêt sur le plan commercial
Vente par soumission – Bloc façonné	35 – 31 (chêne)	peuplements les plus riches, avec des bois de qualité et un mélange d'essences avec des atouts économiques (chêne, hêtre), quel que soit la nature de la coupe
Contrat d'approvisionnement en bois façonné	35 – 31 (contrat BO hêtre et feuillus divers + pour la 31 contrat bois d'industrie / bois énergie)	

Ordre du jour

1. Contexte et lancement de la démarche
2. Les différents modes de vente
3. Le marché du bois
4. Stratégie de commercialisation en fonction de l'état d'assiette
- 5. Supports pour guider l'animation des commissions forêt**

Notice



Commission « Forêt »

Notice pour l'animation de la réunion n° 2.

Cadre général :

Le maire, le maire-adjoint ou le conseiller municipal ayant en charge la forêt communale par délégation du maire, doivent suivre l'application du document de gestion durable (l'aménagement forestier) que le technicien forestier de l'ONF met en œuvre. Pour cela, ils peuvent s'appuyer sur une **commission forêt**.

Annuellement, la commission forêt devra :

- Définir le **budget de la forêt** (soit dans le budget général soit dans un budget annexe) et suivre son exécution (compte administratif),
- Valider l'**assiette des coupes** et suivre leur exécution (vente et exploitation),
- Valider le **programme de travaux** et suivre son exécution,
- Préparer et suivre l'**affouage**,
- Définir les **investissements en forêt** et suivre leur réalisation,
- Suivre la gestion du patrimoine forestier, les évolutions sanitaires, les activités qui s'y déroulent...

Dans ce cadre, les **Communes forestières** proposent d'accompagner les communes propriétaires pour organiser le fonctionnement de leur commission « Forêt » et pour qu'elle puisse piloter son travail avec le technicien forestier de l'ONF à partir de deux temps forts :

- Une réunion durant le premier trimestre de l'année pour préparer le budget forêt au regard du compte administratif et du suivi des coupes et des travaux,
- Une réunion à l'automne pour préparer les délibérations du conseil municipal sur la nouvelle assiette des coupes et sur l'organisation de l'affouage.

La présente notice se rapporte à la réunion de la commission forêt qui se déroule durant l'automne.

Attention : l'approche proposée est adaptable en fonction de la taille de la commune, de sa forêt communale, des habitudes locales (calendrier de l'affouage...).

Documents supports :

- Le guide pratique sur les modes de vente pratiqués en Bourgogne-Franche-Comté pour commercialiser les résineux et les feuillus récoltés dans les forêts des collectivités
- Le document préparatoire type de la Commission-foret-2
- Le compte-rendu type de la Commission-foret-2
- La délibération type sur l'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année
- Le pack affouage
- Le « quatre pages » Affouage 2019

Document type préparatoire à la commission

Commune de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

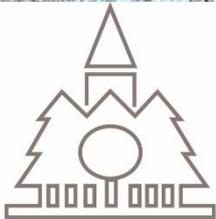
Commission « Forêt »

Réunion du xx/xx/202x

Ordre du jour

1. **Suivi des coupes** : bilan des coupes en 202x - Assiette des coupes 202x +1 et stratégie de commercialisation
2. **Suivi des travaux** : bilan des travaux en 202x - Programme des travaux 202x +1
3. **Préparation de l'affouage**
4. **Questions diverses** :





Communes forestières
Bourgogne-Franche-Comté



Office National des Forêts

Merci de votre attention !

Cette action bénéficie du soutien financier de :

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE